

© Cemagref –2008

Comment mieux prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans des actions concrètes ?

Les savoir-faire

Fiche accessible en ligne sur le site http://sinfotech.cemagref.fr
Accès réservé aux services déconcentrés de l'État

La mise en place de processus de concertation et la co-construction d'outils ou instruments de gestion avec les différents acteurs permettent de mieux intégrer l'enjeu de la biodiversité. Cet enjeu sera d'autant mieux intégré que ces processus seront organisés à chaque phase. Cette fiche fournit des repères et jalons pour intégrer la biodiversité dans la gestion des territoires ruraux.

La biodiversité n'est pas qu'un concept théorique. En effet, la biodiversité est concrète, immédiate et omniprésente autour de nous et en nous : nos aliments, le papier sur lequel nous écrivons, l'air que nous respirons, jusqu'à notre flore intestinale, toute notre vie dépend de la biodiversité ! Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de « petites fleurs » et de « petits oiseaux » [1].

Natura 2000 : un réseau européen de sites « à l'épreuve des scènes locales »

La mise en oeuvre de Natura 2000 en France s'est révélée douloureuse et conflictuelle à l'épreuve des scènes locales suscitant des craintes de la part du monde rural. La mise en place de processus de concertation et la co-construction d'outils ou instruments de gestion avec les différents acteurs permettent de mieux intégrer l'enjeu de la biodiversité aussi bien remarquable que plus ordinaire et de façon complémentaire à la prise en compte des autres enjeux principaux. Cela nécessite un travail de coordination et de concertation important entre les différents acteurs, mobilisant de l'expertise croisée et de l'analyse spatiale sur les territoires concernés afin de piloter les politiques de développement durable et d'intégrer les différentes formes de savoirs et savoirs faire, tout en conciliant les différents usages dans le respect de ceux qui les portent.

Les instruments de gestion des sites Natura 2000 en DDAF [2]

Les instruments de gestion des sites Natura 2000 en DDAF sont les suivants :

- les diagnostics multi-échelle et la formation sensibilisation des acteurs en partenariat ;
- les outils contractuels : contrats agricoles, forestiers, non agricoles et non forestiers ;
- divers instruments de gestion comme les jachères environnement et faune sauvage, les zonages cynégétiques, l'évaluation des incidences, le porter à connaissance préa-

Contacts

Sophie LAFON
Cemagref,
UR Aménités et dynamiques des espaces ruraux
50 avenue de Verdun
Gazinet
33612 Cestas Cedex
Tél. 05 57 89 08 00
sophie.lafon@cemagref.fr

1. *Cf.* site du ministère de l'Écologie, du développement et de l'Aménagement durables, expliquant la biodiversité à travers des exemples concrets : http://www.ecologie.gouv.fr/-La-biodiversite-a-travers-des-exemples.html

2. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

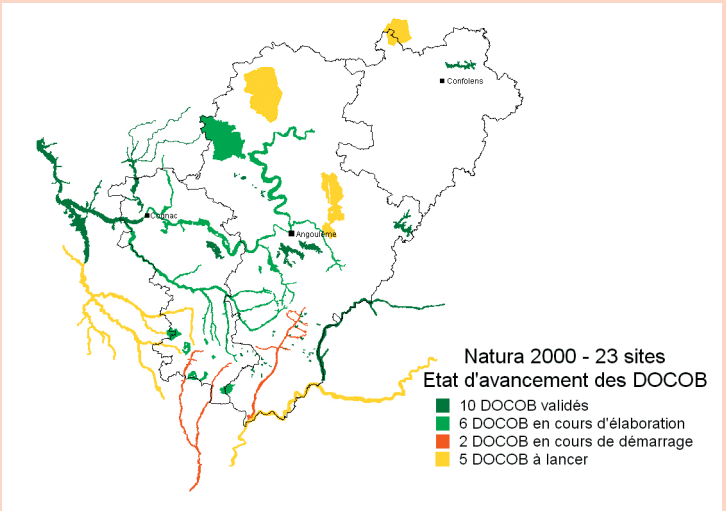
Encadré 1 – Exemple de déclinaison locale et concrète : Natura 2000 en Charente

Grandes problématiques

- Habitats : Charente et autres rivières, prairies, forêts alluviales, pelouses calcaires sèches, landes.
- Espèces : vison d'Europe et loutre d'Europe, outarde canepetière, râle des genêts, chauves-souris, cistude d'Europe, libellules (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure), papillons (Cuivré des marais), amphibiens (Sonneur à ventre jaune).

Natura 2000 en Charente

- 19 sites directive « Habitats »
- 5 sites directive « Oiseaux » (dont un site mixte).



Source DDAF 16 (2005).

3. Politique agricole commune.

4. Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

5. Chambre d'agriculture.

6. Centre régional de la propriété forestière.

7. Associations de protection de la nature.

8. Fédération des chasseurs.

9. Lycée d'enseignement général et technologique agricole.

10. Documents d'objectifs.

11. Orientations technico-économiques des exploitations agricoles.

12. Mesures agri-environnementales.

lable à l'instruction, ou dans le cadre de l'éco-conditionalité de la PAC[3], l'aide à la maitrise foncière, le copilotage et organisation des diagnostics et des instruments de sensibilisation, le pilotage de formations pluridiciplinaires avec les professionnels (ADASEA[4], CA[5], CRPF[6]...), les APN[7], la FDC[8] et le monde de l'enseignement agricole (LEGTA[8]).

La détermination de territoires à enjeux

La détermination de territoires à enjeux forts passe par la réalisation d'un diagnostic départemental et régional avec l'analyse de l'opérationnalité des territoires et des zonages prioritaires.

Ce diagnostic départemental doit comprendre un volet socio-économique et un volet environnemental et prendre en compte des territoires intercommunaux comme les pays. Il est souhaitable de le construire en partenariat avec les experts agricoles et de l'environnement, le conseil général et les services compétents de l'État.

La méthode d'analyse spatiale et de diagnostic départemental environnemental permet de croiser et territorialiser l'enjeu de l'eau et celui de la biodiversité de façon complémentaire sur des territoires à enjeux en tenant compte :

- de l'analyse des critères d'opérationnalité des territoires liés aux deux enjeux eau et biodiversité (tableau 1) ;
- de l'analyse des zonages fins pour chaque enjeu à l'échelle départementale (carte 1).

Le tableau d'analyse de l'opérationnalité des territoires et la carte 1 permettent :

- de définir des territoires d'action prioritaires pour chacun des deux enjeux en complémentarité spatiale (carte 2) ;
- de hiérarchiser les enjeux présents sur chaque territoire intercommunal ainsi identifié ;
- d'orienter le choix d'actions agro-environnementales prioritaires et complémentaires à retenir sur chacun d'eux en cohérence avec les enjeux présents.

La construction des DOCOB [10] opérationnels ?

La construction de DOCOB opérationnels à une échelle intercommunale requiert cinq étapes.

1. Analyser les habitats prioritaires ou d'intérêt communautaires agricoles principaux des DOCOB : principales surfaces prairiales ou linéaires, haies ripisylves... à maintenir ou reconstituer.

2.1. Analyser les OTEX[11] du territoires en prenant en compte la diversité des systèmes agricoles présents et leurs contraintes.

2.2. Prioriser et hiérarchiser les actions en fonction de cette analyse des surfaces par grands types de milieux et de systèmes agricoles présents.

3. Identifier des MAE[12] prioritaires fines adaptées aux habitats à maintenir ou reconstituer en surface agricole utile par grand type de milieux à préserver et par grand type de couvert agricole.

▼ **Tableau 1** – Critères de priorisation des enjeux et d'opérationnalité des territoires.

Enjeu de la biodiversité	Enjeu de l'eau
Priorité 1 : analyse des instruments de gestion existants : • présence d'un DOCOB opérationnel = comportant des mesures agri-environnementales actualisées, ou • présence d'une OLAE (opération locale agri-environnementale) et/ou d'un CTE (contrat territorial d'exploitation) zonés répondant à l'enjeu du territoire concerné en ZPS (zones de protection spéciales) ou PSIC (pré-sites d'intérêt communautaire) et/ou inventaire complémentaire zoné (Office national de la chasse et de la faune sauvage/opérateurs environnementaux).	Priorité 1 : analyse des instruments de gestion existants : • périmètres prioritaires pour la qualité de l'eau : – bassin versants dotés d'une gouvernance (animateur collectivité, etc.), de bases de données (multi-partenaires) permettant le suivi ou pilotes dans le cadre d'opérations de recherche, ou – présence d'une OLAE et/ou d'un CTE zonés répondant à l'enjeu du territoire concerné. Périmètres de captages à risque ou pilotes dans le programme ressources, – bassins d'alimentation en eau potable prioritaires.
Priorité 2 : analyse des instruments de gestion existants : • DOCOB en cours de réalisation, • ou zonages cynégénétiques pour la biodiversité ordinaire (ex. : lièvre ruffecois, jachères environnement et faune sauvage...), • ou ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1 ou 2.	Priorité 2 : analyse des instruments de gestion existants : • autres périmètres de captage entrant dans le cadre de la réglementation des petites collectivités, • zonage directive nitrate.

4. Croiser en termes d'analyse les contraintes écologiques liées à la présence d'espèces ou d'habitats et la logique agronomique socio-économique. Adapter le cahier des charges des MAE en cumulant les engagements indispensables à la pérennité des habitats compatibles avec une pratique agricole pragmatique.

5. Harmoniser les DOCOB départementaux en proposant une trame commune de « cahier des charges » par grand type de milieu identifié identique en concertation avec les naturalistes, le monde cynégétique et les organisations professionnelles agricoles.

La traduction des enjeux en contrats types zonés

Les contrats types zonés traduisent les enjeux forts des territoires. Ils sont construits à partir des DOCOB opérationnels ou autres documents de planification. Ils peuvent être co-construits avec les acteurs locaux si nécessaires sur des territoires pilotes dont les enjeux sont identifiés au préalable.

Ils comportent des clauses d'accès sur les enjeux et les territoires concernés, les mesures prioritaires et à la formation et/ou au diagnostic environnemental obligatoire de l'agriculteur :

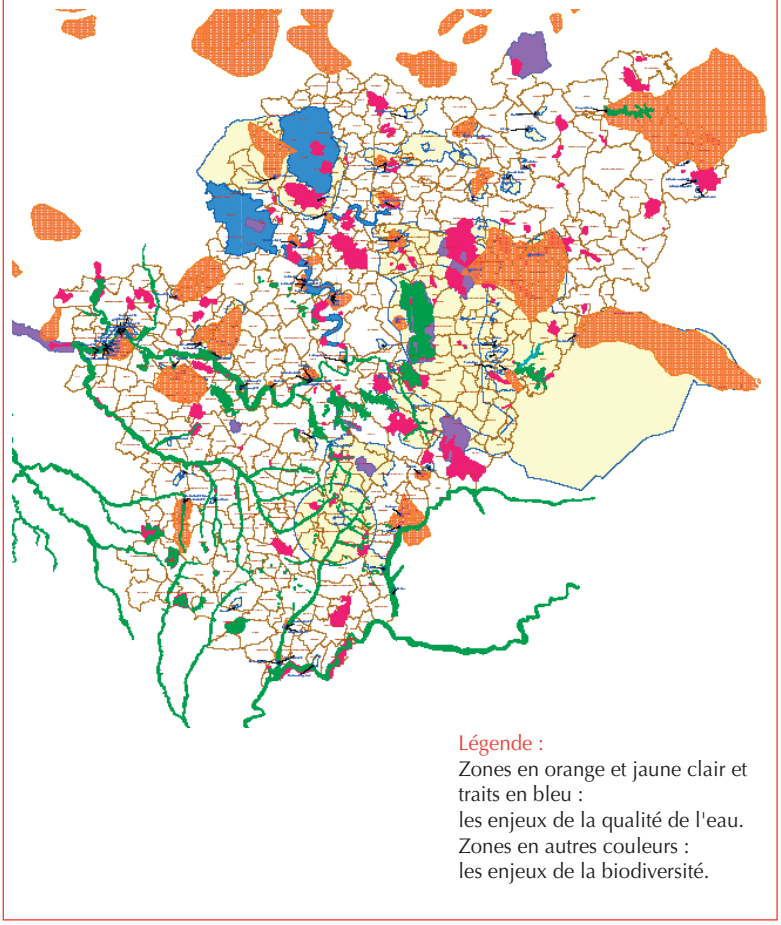
- des actions prioritaires pour l'enjeu principal du territoire conformes au DOCOB ;
- des actions complémentaires pour les enjeux secondaires du territoire permettant de construire des contrats incitatifs économiquement et écologiquement responsables, car prenant en compte des zones tampons et des corridors écologiques pour la biodiversité générale ou l'eau.

Du territoire à l'exploitation

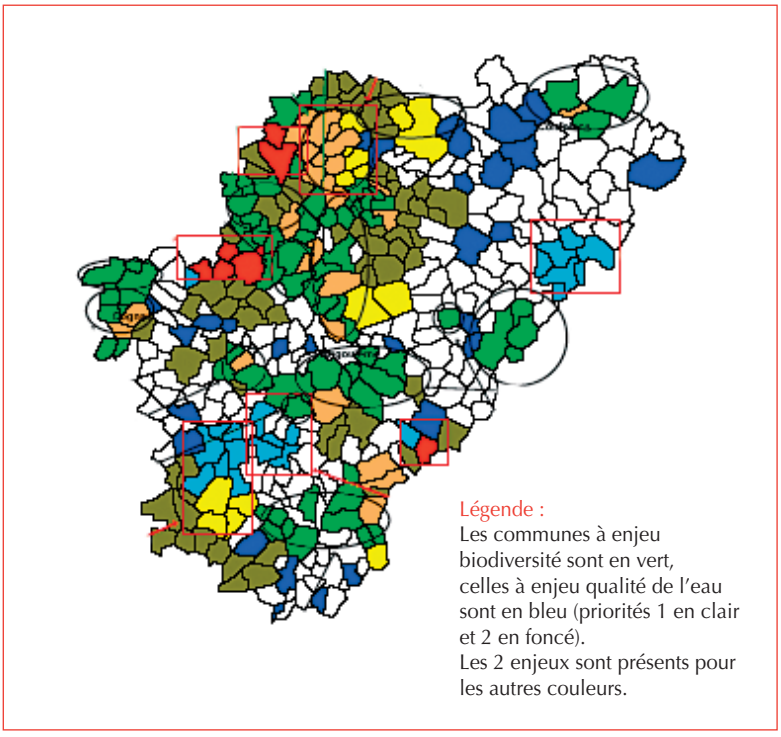
La prise en compte des stratégies d'acteurs et de l'expertise amont est tout aussi importante au niveau du contrat individuel (encadré 2).

Un diagnostic individuel socio-économique et environnemental spatial croisé, permettant l'analyse du système d'exploitation et des enjeux environnementaux présents sur le territoire, est nécessaire afin de préconiser les mesures agri-environnementales cohérentes avec les documents de gestion existants (DOCOB ou autre document de planification) et afin de prendre en compte les pratiques de l'agriculteur et de localiser judicieusement les actions prioritaires et complémentaires.

Le contrat comporte au moins une action prioritaire Natura 2000 localisée judicieusement.



▲ **Carte 1** – Carte départemenatle des zonages eau et biodiversité : 1/100 000 (source DDAF 16, 2005).



▲ **Carte 2** – Type de CAD par territoires à enjeux environnementaux prioritaires – Opérationnalité 2004/2005 (source DDAF 16).

13. Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

14. Contrat d'agriculture durable.

15. Système de gestion de base de données.

16. Commission départementale d'orientation de l'agriculture.

Quatre éléments de méthode de diagnostic individuel :

- analyse du système, avec le RP graphique, des pratiques et du parcellaire relativement aux enjeux du territoire présents sur l'exploitation ;
- quelles parcelles sont concernées par le site Natura 2000 ou une ZNIEFF [13] ou un autre enjeu (eau…) ?
- quelles espèces et habitats d'intérêt communautaires sont présents sur l'exploitation ?
- quelles actions prioritaires et complémentaires peut-on proposer à l'agriculteur ?

Les étapes suivantes peuvent être recommandées pour l'élaboration d'un projet CAD [14] Natura 2000 :

- Formation-sensibilisation de l'agriculteur aux enjeux de son territoire et accompagnement de son projet de CAD, discussion croisée d'experts agricoles et environnementaux avec l'agriculteur ;
- simulation financière avec SGBD [15], prédéfinition de son projet après diagnostic parcellaire environnemental, réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation socio-économique et environnemental ; montage du dossier par les élaborateurs agricoles en concertation avec le référent environnemental du site ;
- pré-instruction et instruction par les services mandatés par l'État et notamment la cohérence entre le DOCOB et les actions du CAD grâce au diagnostic environnemental réalisé et obligatoire ;
- validation du projet en CDOA [16] CAD ;
- signature par l'agriculteur et le préfet ;
- engagement de l'agriculteur pour 5 ans. ❐

Encadré 2 – Exemple de l'organisation de l'expertise en Charente

Un référent agricole et un référent environnemental par site ont été retenus dans le département de la Charente pour l'élaboration des contrats en SAU (CAD) avec chaque agriculteur et la formation ou le suivi des sites.

Référents agricoles

L'ADASEA et la chambre d'agriculture se partagent les sites pour le suivi de l'information, la formation et la contractualisation sur les sites, ils sont également élaborateurs agricoles c'est-à-dire qu'ils assistent l'agriculteur dans le montage de son dossier pour les aspects agricoles et socio-économiques.

Référents environnementaux

Les collectivités, le Conservatoire régional des espaces naturels , la Fédération des chasseurs et Charentes-Nature se partagent les sites pour l'élaboration des diagnostics individuels environnementaux sur la base d'une méthodologie commune et d'échanges d'informations réciproques dans leurs domaines de compétences respectifs.

Encadré 3 – Les sites internet ressources

- Site du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables expliquant la biodiversité à travers des exemples concrets : http://www.ecologie.gouv.fr/-La-biodiversite-a-travers-des-exemples.html
- Site dédié à la gestion cynégétique en lien avec la gestion de la biodiversité : http://www.oncfs.gouv.fr
- Site ressource du muséum d'histoire naturel en charge de l'inventaire et du suivi scientifique des milieux à protéger : http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/inpn/index.htm
- Site français dédié à Natura 2000 explicitant le vocabulaire et donnant des sources de bibliographie opérationnelle. Ce site permet également la localisation des sites Natura 2000 français : http://www.natura2000.fr/
- Site européen équivalent au précédent mais à une échelle européenne : http://eunis.eea.europa.eu//
- Sites dédiés à la gestion des milieux naturels comportant des informations, techniques, bibliographiques et des formations dédiées organisées par l'Atelier technique des espaces naturels, et accessibles aux personnels du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000 http://www.espaces-naturels.fr/formations

© Cemagref – Février 2008